



C'EST POSSIBLE DE MIEUX RESPIRER EN VILLE.

Réduire le nombre de véhicules polluants en circulation, c'est améliorer la qualité de l'air en diminuant les émissions nocives : pour préserver notre santé à toutes et tous, déplaçons-nous autrement. Bonne nouvelle, plusieurs solutions sont envisageables !

Dès que cela est possible, privilégions la marche, le vélo, les transports en commun ou encore le covoiturage ! C'est meilleur pour la qualité de l'air, notre santé et notre portefeuille. Des aides de l'État, des collectivités ou de votre employeur existent, n'hésitez pas à vous renseigner.

Dans certaines agglomérations, l'accès est progressivement limité pour les véhicules les plus polluants. L'accès à ces Zones à Faibles Émissions s'appuie sur les vignettes Crit'air, qui classent les véhicules selon leur niveau d'émission de polluants. Rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr pour vous procurer dès à présent votre vignette Crit'Air.

Vous pouvez aussi bénéficier d'aides financières de l'État ou des collectivités si vous changez pour un véhicule moins polluant, qu'il soit neuf ou d'occasion : primes à la conversion ou au retrofit électrique (augmentées pour les ZFE), bonus écologique, prêt à taux zéro, microcrédit... Ces aides peuvent être cumulées !

Renseignez-vous sur :

➔ mieuxrespiresentville.gouv.fr

**CHANGEONS D'AIR,
CHANGEONS DE MOBILITÉS**

